

Paris, le 30 août 2019

Résultats de l'appel à projet « Universités européennes » du PIA 3 : 20 établissements français soutenus par l'État



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

Suite au discours de la Sorbonne prononcé par le Président de la République le 26 septembre 2017, la Commission européenne a lancé en octobre 2018 un premier appel pilote sur les « Universités européennes » doté de 30 puis de 60 millions d'euros sur trois ans en annonçant qu'elle retiendrait 6 puis 12 projets. Sur les 54 candidatures reçues par la Commission, celle-ci en a retenu 17 impliquant 114 établissements d'enseignement supérieur de 24 États membres. La Commission s'est déclarée prête à engager des moyens pour un montant total de 85 M€, soit 25 M€ de plus que dans ses dernières annonces. **Au total, 16 établissements français figurent dans 14 des 17 projets sélectionnés**, témoignant ainsi de l'exceptionnel engagement européen des universités françaises.

La France a décidé d'appuyer cet appel européen en consacrant un budget de 100 millions d'euros sur dix ans, dans le cadre du troisième programme d'investissement d'avenir (PIA3), en soutien aux établissements d'enseignement supérieur français engagés dans des projets d'universités européennes évalués très positivement par la Commission et qui en feraient la demande.

Cette démarche est doublement inédite. Tout d'abord, elle s'adosse pleinement au processus mis en place par la Commission pour la sélection des lauréats. Par conséquent, ce financement significatif, qui vient pratiquement doubler celui accordé par l'UE, sera déclenché par une procédure simple et agile, appuyée sur un dossier de seulement deux pages. Ensuite, elle a permis également le développement d'un partenariat franco-allemand, dans lequel les deux pays ont décidé d'adopter la même approche vis-à-vis de leurs lauréats nationaux.

Face au succès des projets comportant des établissements français, l'État a décidé :

- d'inviter tous les établissements participant à un projet lauréat à déposer une demande de soutien national ;
- d'inviter à candidater à ce soutien une liste de 4 établissements participant à un projet non financé par la Commission mais ayant obtenu une note se situant autour de la note plancher des projets sélectionnés.

Ainsi **ce sont au total 20 établissements français qui seront soutenus par l'État**, soit environ 50% de ceux qui ont déposé un dossier. Par le nombre d'universités participantes, et par le niveau du soutien de l'État, **la France se situe ainsi parmi les principaux contributeurs à ce nouvel outil de construction européenne.**

Etablissements français faisant partie des alliances financées

Projet	Université française
4EU+	Sorbonne université
ARQUS	COMUE Université de Lyon
CHARM-EU	Université de Montpellier
CIVICA	Sciences Po Paris
CIVIS	Université d'Aix-Marseille
EDUC	Université de Paris Nanterre
	Université de Rennes 1
EPICUR	Université de Strasbourg
	Université de Haute-Alsace
EU-CONEXUS	Université de La Rochelle
EUGLOH	COMUE Université Paris-Saclay
EUTOPIA	Université de Cergy-pontoise
FORTHEM	Université Dijon Bourgogne
SEA-EU	Université de Bretagne Occidentale
UNA Europa	Université Paris 1
UNITE	Institut polytechnique de Grenoble

Établissements français non financés par la commission européenne mais retenus pour un financement par l'État

Projet	Université française
ATHENA	Université d'Orléans
EC2U	Université de Poitiers
Eut+	Université technologique de Troyes
InclusU	Université de Lille

CONTACTS PRESSE

Secrétariat presse Cabinet de la ministre

T 01 55 55 84 24

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

T 01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr